

Permanence Infodroits le 2 juillet

La municipalité propose aux Beautiranaïses et Beautiranaïses une permanence d'information juridique gratuite. Elle est assurée par Infodroits tous les premiers mercredis de chaque mois, de 14 h à 16 h, à la mairie.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable :
05.56.45.25.21

Extinction de l'éclairage de la zone d'activité de Calens

Dans le cadre des mesures inscrites dans son plan de sobriété énergétique, la communauté de communes a émis le souhait que l'éclairage public soit éteint la nuit dans la zone d'activité.

La municipalité a répondu favorablement à cette proposition. Aussi, l'éclairage public est éteint, tous les jours, de 23 h à 5 h 30. Un arrêté municipal a été pris à cet effet : [lire l'arrêté](#)

Inscription au registre

Canicule

Le plan national canicule est mis en place du 1er juin au 31 août.

Le Centre Communal d'Action Sociale est chargé d'établir, sur un registre, la liste des personnes susceptibles d'être fragilisées en cas de canicule et de la tenir à jour.

Sont concernées les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les adultes handicapés vivant à leur domicile et qui souhaitent bénéficier d'un suivi en cas de fortes chaleurs.

L'alerte canicule est déclenchée uniquement par la préfecture. Elle fait suite à plusieurs jours successifs de fortes chaleurs. Toutes les mairies sont alors informées et contactent les personnes inscrites sur leur registre.

Comment faire la demande ?

C'est à la personne âgée ou handicapée, ou à son entourage, de faire la demande d'inscription sur ce registre.

➡ Pour tout renseignement ou inscription, contacter le CCAS : 05.56.67.06.15 ; www.inpes.sante.fr

Réunions du conseil municipal : délibérations et procès-verbal

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations

examinées lors de la dernière réunion du conseil municipal est disponible : [lire](#)

Le procès-verbal de la précédente réunion est également diffusé : [lire](#)

Rappel : les bacs des déchets ménagers à ranger après la collecte

A Beautiran, les **bacs des déchets ménagers** sont vidés le mercredi matin. Il faut donc **sortir la poubelle le mardi soir et la rentrer le mercredi soir après la collecte.**

Les sacs jaunes sont ramassés le lundi et sont à sortir le dimanche soir.

En raison de l'étroitesse de certaines voies, ce sont d'autres véhicules qui interviennent à des jours différents : le lundi pour les poubelles et le mardi pour les sacs jaunes. Sont concernés : le chemin de la Cale, l'impasse de l'Enclos du Stade, la rue des Gabares, l'impasse du Gat-Mort, l'impasse des Muscadelles, la rue du Port à hauteur du N°2, le Chemin de Belle-Croix, l'impasse des Pêcheurs et l'impasse des Pins

A savoir : la collecte des déchets n'est pas du ressort de la commune. C'est une compétence de la communauté de communes. Pour tout renseignement : <https://www.cc-montesquieu.fr/vivre/dechets>

Ouverture de la bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le mercredi et samedi aux horaires habituels :

✓ mercredi : 10 h – 12 h 30 / 14 h 30 – 18 h

✓ samedi : 9 h 30 – 12 h 30

Fermeture de la bibliothèque du 07/07 au 30/08 inclus

La bibliothèque municipale sera fermée du **lundi 7 juillet au samedi 30 août** inclus.

Les livres empruntés pourront être restitués à la mairie aux horaires d'ouverture.

A noter : horaires d'ouverture de la mairie durant l'été

Du 15/07 au 25/08

Du lundi au jeudi : 10 h – 12 h / 14 h -16 h

Vendredi : 14 h à 16 h

Coupure d'électricité le 13/06/2025

En raison de travaux, effectués par Enedis, des coupures d'électricité auront lieu le 13/06.

[Lire l'information d'Enedis](#)

Les menus de la restauration municipale

Les menus du mois servis aux écoliers, enfants du centre de loisirs et aux bénéficiaires du portage des repas à domicile sont en ligne : [voir les menus](#)

Beautiran Le Mag est sorti !

La version dématérialisée du nouveau magazine municipal est disponible. Il sera distribué par les agents des services techniques dans toutes les boites aux lettres.

On peut le télécharger :
<https://www.mairie-beautiran.fr/mairie/les-publications>